

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 janvier 2020 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

ABSENCE : M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

8 personnes assistent à la séance.

2020-01-001 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle

Il est proposé par M. Sylvain Goyette appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30

Adoptée à l'unanimité

2020-01-002 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2020-01-003 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019 (BUDGET 2020)

Il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et celui de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 (budget).

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-01-004 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE DÉCEMBRE 2019

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de décembre 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2020-01-005 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2019 et janvier 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois de décembre 2019 et janvier 2020 pour un montant total de 121 670.26 \$.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-006 ADOPTION RÈGLEMENT 594-2019 – CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON AU RÉGIME DE RETRAITE CONSTITUÉ PAR LA LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent participer au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q. 1988, chapitre 85);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. La municipalité adhère au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.Q. 1988, chapitre 85).
2. Le présent règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2020.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 02-12-2019

Adoption du règlement le 13-01-2020

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Entrée en vigueur le 01-01-2020

Adoptée à l'unanimité

2020-01-007

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2019-12-335 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – TAXE D'ACCISE 2019-2023 – APPROBATION PARTIELLE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-01-008 **BONIFICATION POUR LES VACANCES DES FÊTES 2019 ET INDEXATION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion des ressources humaines recommande l'indexation des salaires de tout le personnel de la Municipalité pour l'année 2020 et une bonification correspondant à 16 heures de travail pour la période de vacances des fêtes 2019 du personnel à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le taux suggéré pour 2020 est de 2,5 %;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'appliquer l'indexation 2020 et la bonification 2019 que recommande le comité de gestion des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu,

QUE le conseil autorise l'indexation salariale 2020 de 2.5% et ce rétroactif au 1^{er} janvier 2020 pour toutes les catégories d'emploi et la bonification pour les vacances des fêtes 2019 correspondant à 16 heures de travail pour les employés permanents à temps plein.

Adoptée à l'unanimité

Félicitations des membres du conseil aux employés

2020-01-009 **AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE madame France Tremblay, adjointe administrative, est présentement en congé de maladie de longue durée,

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion des ressources humaines a autorisé son remplacement en utilisant une banque de candidatures répondant aux critères du poste à combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, d'entériner l'embauche de Mme Colombe Morin à titre d'adjointe administrative à compter du 11 décembre 2019 jusqu'au retour de Mme France Tremblay, au taux de 20,36\$ / heure à 32 heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-010 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SCM-2020-02 POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL MUNICIPAL SITUÉ AU 31 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière de 60 000\$ de la MRC de la Haute-Yamaska dans le cadre du programme du fonds de développement des

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

communautés pour les travaux de réfection de l'immeuble patrimonial municipal situé au 31 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux nécessite d'aller en appel d'offres public.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres public SCM-2020-02 pour des travaux de réfection de l'immeuble patrimonial municipal situé au 31 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-011 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SCM-2020-03 POUR DES TRAVAUX CONCERNANT LA ROUTE LASNIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire la réfection de la route Lasnier;

CONSIDÉRANT QUE la route Lasnier nécessite d'importantes corrections;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut profiter des matériaux que la conception de la nouvelle Rue Touchette à générés;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux nécessite d'aller en appel d'offres public.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres public SCM-2020-03 pour des travaux concernant la route Lasnier.

Adoptée à l'unanimité

2020-01-012 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC SCM-2020-01 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES VOIES PUBLIQUES PERREAULT, ST-JOSEPH, LACHAPELLE ET 5^E RANG**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier aux dégradations constatées sur certaines voies publiques à différents endroits de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres public SCM-2020-01 pour des travaux de pavage sur les voies publiques Perreault, St-Joseph, Lachapelle et 5^e Rang.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-01-013 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois de décembre 2019 soit :

Permis de brûlage 3

Certificat d'autorisation 2

Permis de construction 1

Permis de lotissement 2

Permis de rénovation 4

Permis d'installation septique 1

Pour un total de 13 permis et une valeur totale de 189 470.00 \$

2020-01-014 ATTESTATION D'OFFICIALISATION – RUE TOUCHETTE

L'attestation d'officialisation reçue de la Commission de toponymie est transmise aux membres du Conseil.

2020-01-015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°DPDRL190137 / Lot 4 064 369

Propriétaire : Richard Brien et Véronique Loignon

Adresse : 65, rue des Ormes

Zonage municipal : RE-4

CONSIDÉRANT QUE Cette demande concerne la propriété sise au 65, rue des Ormes, soit le lot n° 4 064 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation préparé par Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, daté du 1 novembre 2019, sous sa minute 2687, dossier 27-003;

CONSIDÉRANT QUE La demande de dérogation mineure a pour objet d'augmenter la superficie totale des bâtiments accessoires existants sur l'immeuble, à 159.32 m² au lieu de 100 m², tel que prescrit à l'article 38 du règlement de zonage n°560-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL190137 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de zonage n° 560-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 10 du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL190137 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL190137 ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction n°2018-074 a été délivré au propriétaire, en date du 22 mai 2018, pour la construction d'un garage détaché avec abri d'auto permanent attenant;

CONSIDÉRANT QUE les plans et les dessins joints au permis, indiquent les dimensions de 28 pieds x 28 pieds pour le garage, et 28 pieds x 26 pieds pour l'abri d'auto permanent attenant, conformément à la définition de ce dernier dans l'annexe II- Terminologie du règlement de zonage n°560-2017;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a finalisé les travaux de construction en bonne foi selon les plans joints au permis;

CONSIDÉRANT QUE l'application des dispositions du règlement de zonage n°560-2017 portera un préjudice sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme a recommandé favorablement au conseil, par sa résolution n°2019-12-074, d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié à l'hôtel de ville et l'église de Sainte-Cécile-de-Milton, conformément à l'article 19 du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette., appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité.

2020-01-016

RESSOURCES HUMAINES : AFFICHAGE DES POSTES POUR L'ÉDITION 2020 DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour 2020 se tiendra du 25 juin au 21 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon déroulement des activités, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) chef d'équipe, d'animateurs, d'accompagnateurs et d'aide-animateurs, dont le nombre est à déterminer selon le nombre d'inscriptions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann et unanimement résolu, de mandater la direction générale pour procéder à la publication d'offres d'emplois dans le cadre du Camp de jour 2020 et d'autoriser la responsable loisirs, vie communautaire et communications à procéder aux entrevues

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-01-017

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE POUR LES SERVICES DES LOISIRS, DE LA VIE COMMUNAUTAIRE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la vie communautaire et des communications pourrait profiter d'une ressource humaine grâce à un stage d'une étudiante en techniques de Tourisme du Cégep de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la responsable du service des loisirs, de la vie communautaire et des communications aurait besoin de soutien principalement pour le dossier de la fête nationale 2020 et les célébrations du 175^e anniversaire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE le stage non rémunéré sera d'une durée de 240 heures du 18 mars 2020 au 7 mai 2020 et sous la supervision de Mme Isabelle Martin, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de Mme Karina Martin à titre de stagiaire en soutien à Mme Isabelle Martin, responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

a) Rencontre avec le MTQ

M. Sarrazin mentionne que la rencontre s'est déroulée le 17 décembre 2019 à Sherbrooke. M. Sarrazin et le directeur général ont présenté les demandes déposées au MTQ concernant des correctifs sur les voies publiques provinciales du territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton. Les responsables ont revu avec nous chacune des demandes en y précisant nos priorités. Une analyse sera complétée des demandes et un suivi sera fait dans les prochains mois.

b) Positionnement des bacs de matières résiduelles

M. Sarrazin fait un rappel à la population concernant les consignes de positionnement des bacs roulants. Il est important de ne jamais placer vos bacs sur le trottoir ou dans la rue. Cela peut nuire à la collecte, au déneigement et à la circulation. Le respect des consignes de positionnement est essentiel pour que les bacs soient collectés.

c) Émondage des arbres

M. Sarrazin demande la collaboration des citoyens concernant l'émondage des branches de leurs arbres. L'émondage des arbres doit être fait afin d'éviter des problématiques lors de verglas ou de vents forts lorsque ceux-ci sont près des voies publiques et des lignes électriques.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

d) Cooptel desserte fibre optique

M. Sarrazin mentionne qu'un bureau de Cooptel est maintenant en place au 136, rue Principale. Une personne sur place est disponible pour répondre aux questions des citoyens concernant les services qui seront offerts une fois que la fibre optique sera déployée dans les secteurs de la municipalité où les citoyens n'avaient pas la possibilité de se brancher à l'Internet.

e) Budget 2020

M. Sarrazin mentionne que le budget 2020 demeure une évaluation approximative de nos besoins financiers pour les différents postes budgétaires. Par exemple, l'estimation des dépenses de la SQ avait été calculée sur la base de l'augmentation maximale que celle-ci nous avait communiqué lors de la préparation du budget. Cependant, la facture que nous avons reçue dernièrement est beaucoup moins élevée que le montant indiqué dans le budget 2020.

f) Verglas

M. Sarrazin présente les actions menées par les conseillers et les employés lors du verglas. Il mentionne l'ouverture du Centre de services aux sinistrés que nous aménageons dans le Centre communautaire afin d'offrir un endroit pour se réchauffer, cuisiner, s'héberger et collecter de l'eau potable. Il souligne la contribution du service de sécurité civile et du responsable des travaux publics pour répondre aux nombreuses urgences pendant cet épisode.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Un citoyen demande si le pavage de la nouvelle rue Touchette est prévu prochainement, car le déneigement d'une rue en gravier risque de faire perdre beaucoup de gravier.

M. Sarrazin mentionne que le conseil a évalué le projet, mais ne l'a pas retenu cette année.

2- Un citoyen demande si la rue Brodeur sera prolongée jusqu'à la nouvelle rue Touchette.

M. Sarrazin répond que ce projet est actuellement évalué par les membres du conseil municipal.

3- Un citoyen demande si la municipalité prévoit d'autres phases d'aménagement sur les bâtiments municipaux dont rallonger le toit, car les arrêts de glace selon lui ne seront pas suffisants pour contrer les chutes de neige.

M. Sarrazin mentionne qu'une évaluation sera faite avant de faire l'installation d'arrêts de neige.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

4- Un citoyen demande si la municipalité a prévu dans son budget les travaux d'émondage des branches d'arbres qui causent plusieurs problématiques à la circulation.

M. Sarrazin répond que l'on prend acte de la demande et qu'une sensibilisation sera faite auprès des citoyens.

5- Un citoyen suggère d'ajouter des déflecteurs sur tige après la courbe de la rue Lanctôt pour guider les gens à garder le chemin.

M. Sarrazin mentionne qu'un suivi sera fait à ce sujet.

6- Un citoyen félicite les bénévoles pour l'ouverture du centre communautaire pendant le verglas. Cependant, il suggère de mieux informer la population des services offerts lors de ces événements par différents outils tels que panneaux et communiqué aux médias locaux. Il mentionne que la radio qui ne diffuse pas toujours l'information rapidement. Il suggère d'aviser d'avance la population de la procédure en situation de crise.

M. Sarrazin et Mme Prieur répondent que plusieurs actions ont été menées et qu'un bilan sera fait afin d'améliorer les lacunes qui se sont présentées lors de l'évènement.

7- Un citoyen demande que la municipalité exige aux propriétaires ayant des conteneurs sur leur terrain de les retirer.

M. Sarrazin mentionne qu'un suivi sera fait par le responsable du service de l'urbanisme afin de faire appliquer notre réglementation à ce sujet.

2020-01-018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Sylvain Goyette., appuyé par Mme Johanna Fehlmann que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 heures.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier